

Lotissement : " Les Petites Ardoises "

LOT n°7

Informations : Références cadastrales : section AY n°455 Superficie arpentée : 261m ² Superficie de plancher maxi : 261m ²	Documents : Permis d'aménager 085 018 19 C0002 en date du 18 septembre 2019	Systèmes de coordonnées : Nivellement : N.G.F. - IGN 69 (G.P.S.) Rattachement planimétrique : RGF93 - projection zone 6 (CC47)
--	--	--

MAITRISE D'OUVRAGE



Vendée Logement esh
 6 Rue du Maréchal Foch
 85000 La Roche-sur-Yon
 T : 02.51.45.23.00

ARCHITECTE



Architecte DPLG
 Urbaniste DIUP

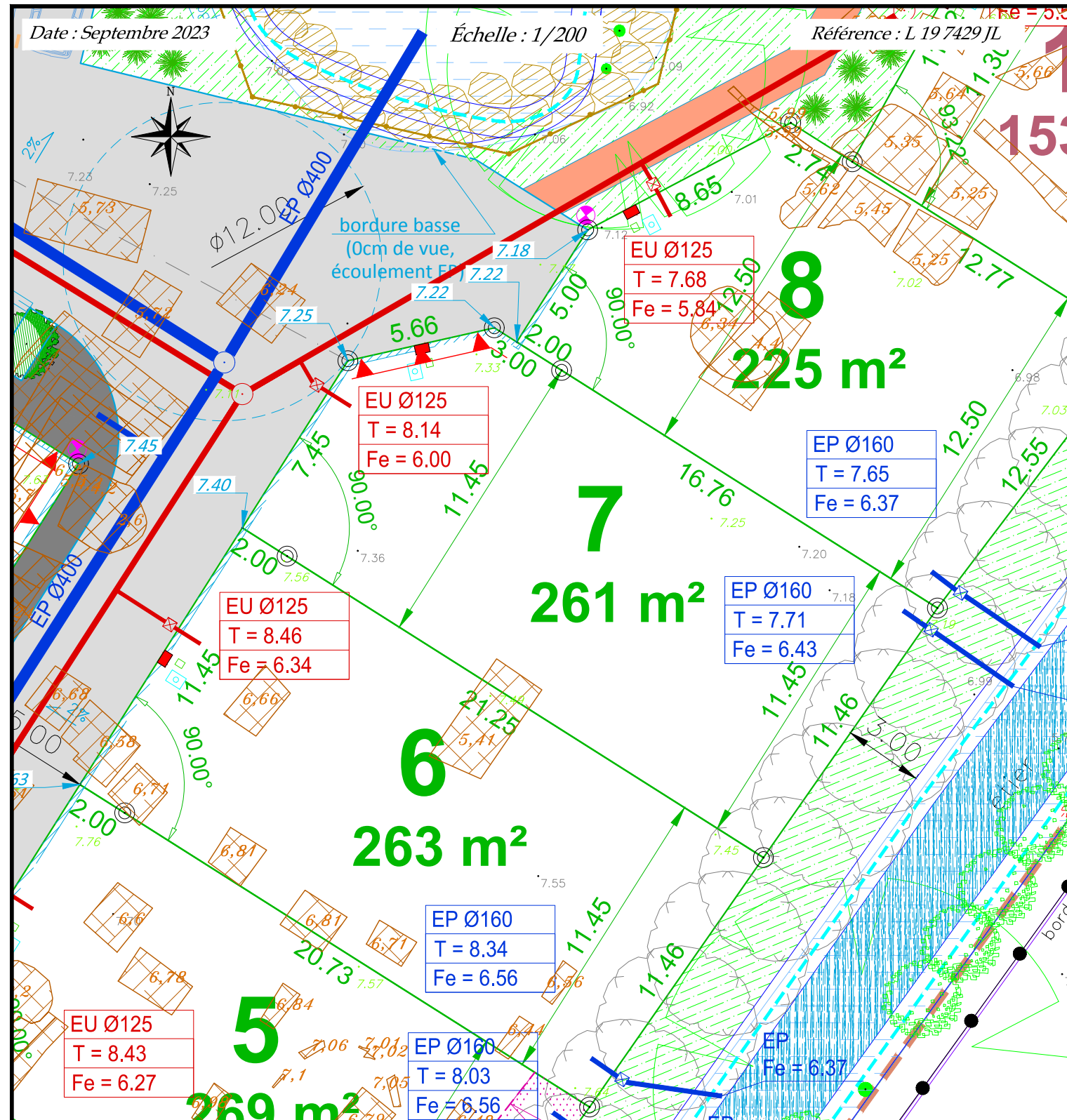
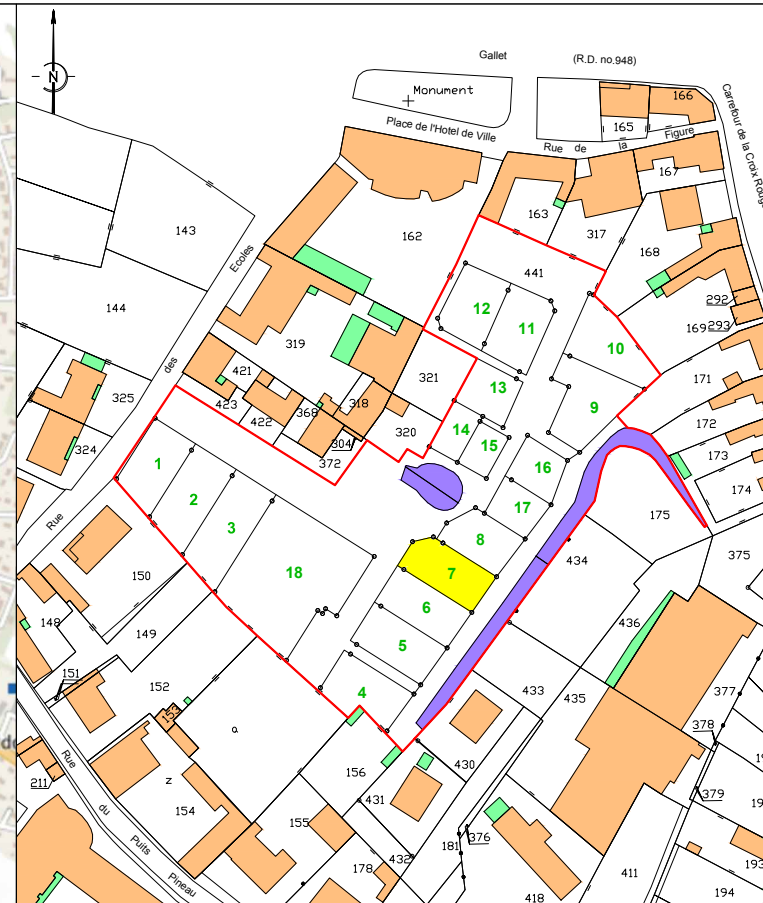
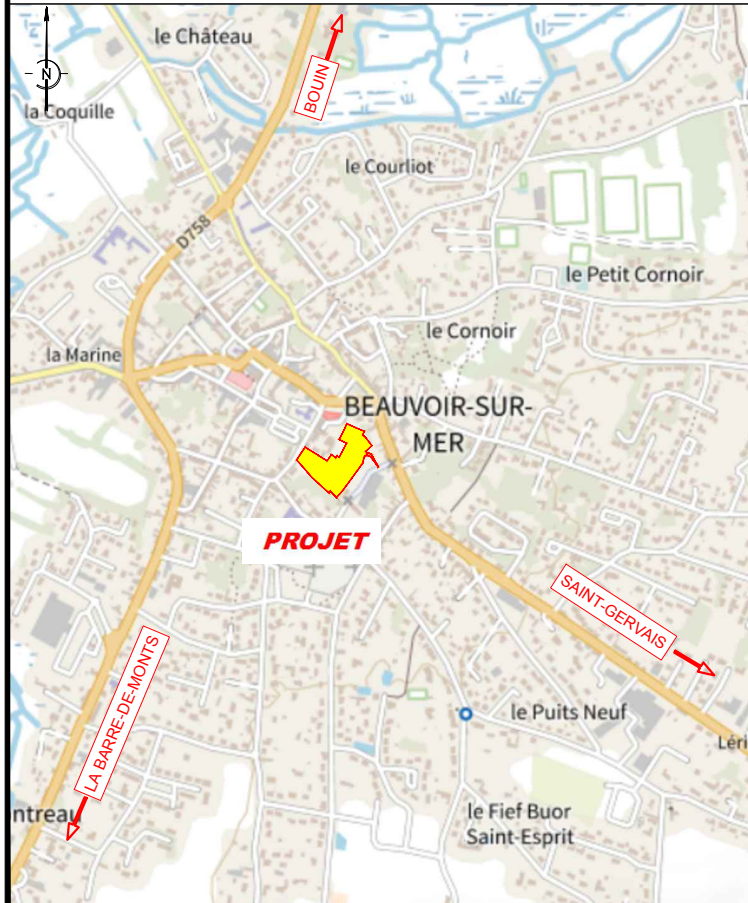
Parc Actilonne
 33 allée Alain Gautier
 85340 OLLONNE SUR MER
 02.51.90.73.20
 vallee.architecte@wncadoo.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT



Centre d'Affaires 5ème Avenue
 7, Allée Alain Guénant
 LES SABLES D'OLONNE
 B.P. 10145
 85104 LES SABLES D'OLONNE
 Cedex
 T : 02.51.95.16.86
 mail : contact@guilbaudeau.fr

PLAN DE SITUATION SANS ÉCHELLE PLAN CADASTRAL SANS ÉCHELLE



LEGENDE

Chaussée : enrobé	Bordure T1 ou T1 basse au droit des accès	Réseau E.P. Ø400	x.xx	Altitude mesurées avant travaux
Trottoirs : enrobé	Bordure P3, 0cm de vue	Regard E.P. Ø1000	x.xx	Altitudes mesurées en sept. 2023
Allée : bicouche beige	Bordure CC1	Grille avaloir	x.xx	Altitude sol fini voirie projetée
Massif	Bordure parpaings	Branchement E.P. Lot Ø160	x.xx	Emprise des fouilles archéologiques
Pelouse	Branchements EDF, FT, AEP (indicatif)	Regard tabouret E.P.	x.xx	Altitude du fond de la fouille
Accès automobile interdit	Candélabre	Réseau E.U. Ø200		
Borne O.G.E. nouvelle	Mur et appartenance	Regard E.U. Ø 1000		
Borne O.G.E. ancienne	Privatif	Branchement E.U. Lot Ø125		
	Mitoyen	Regard tabouret E.U.		
		Branchement individuel		
		Altitude tampon provisoire		
		Altitude fil d'eau		

-Les contracteurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, EU/EP, candélabres...) exact avant construction.
 Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.
 -Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction.
 Toute anomalie devra être signalée au cabinet.
 -Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.